



à Monsieur le Ministre de
l'Environnement, du Climat et de la
Biodiversité

N/Réf : PM/PG/12-11

Strassen, le 16 janvier 2025

Avis

sur le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 30 août 2023 concernant l'indemnisation des dégâts matériels commis par certaines espèces animales protégées et les subventions pour les mesures préventives y relatives

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet. Elle salue la modification proposée par les auteurs du projet qui vise à harmoniser l'indemnisation des dégâts commis par les espèces animales protégées et celle des dégâts commis par le gibier.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Paul Marceul
Directeur